



distributeurs partenaires de la filière Adivalor ou un autre service de collecte spécifique.

Prévention et gestion de la résistance :

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille Chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, Oleon N.V décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

Nettoyage du pulvérisateur et gestion des fonds de cuve

A la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses...) doit être rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

LES BONS GESTES POUR TRAITER EN TOUTE SÉCURITÉ

N'utilisez les produits phytopharmaceutiques que si nécessaire.

Protégez les points d'eau.

Protégez votre santé et celle de votre entourage.

Protégez les pollinisateurs.

Surveillez les conditions météorologiques.

Préservez la faune sauvage.

D'INFOS SUR WWW.PHYTO-PRATIQUE.FR : FLASHEZ-MOI

AVERTISSEMENT
Toute reproduction totale ou partielle de cette étiquette est interdite. Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage. Ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduire sur ces bases

Classes de danger

Danger principal	Danger secondaire	Danger tertiaire
- - non concerné par un classement	- - non concerné par un classement	- - non concerné par un classement

Tableau des usages et doses autorisées

Culture	Cibles / Usages	Doses	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR (en jours) ou ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions* Réglementaires (voir légendes)
Toutes cultures	Adjuvant herbicides	2.0l/ha	5 trait./an	Selon les produits phytopharmaceutiques	1a, 2a, 2b, 4a

la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous la responsabilité de l'utilisateur, de tous les facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces...Le fabricant garantit la qualité du produit vendu dans son emballage d'origine et stocké selon les conditions préconisées, ainsi que sa conformité à l'Autorisation de Mise sur le Marché délivrée par les autorités compétentes françaises. Pour les denrées issues de cultures protégées avec cette spécialité et destinées à l'exportation, il est de la responsabilité de l'exportateur de s'assurer de la conformité avec la réglementation en vigueur dans le pays importateur

Toxicologie

Classement du mélange CLP

Cette préparation ne fait pas l'objet d'un classement
SPE3 - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau sauf si la préparation phytopharmaceutique associée requiert une zone non traitée ou un dispositif végétalisé permanent non traité plus large.
SPE3 - Pour protéger les plantes non cibles et les arthropodes non cibles, respecter une zone non traitée par rapport à la zone non cultivée adjacente identique à celles des produits phytopharmaceutiques associés.
SPE8 - Dangereux pour les abeilles. Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas appliquer en floraison et ne pas utiliser sur les zones de butinage.
Délai de rentrée
Selon le produit phytosanitaire associé, mais au minimum 6 heures pour les usages en plein champ ou 8 heures pour les applications en milieu fermé
Mesures de protection des individus : se reporter impérativement au paragraphe de l'étiquette intitulé Précautions à prendre.

Mentions obligatoires
SP1 - Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface.
SP1 - Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.
SP1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.
EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Information santé

Premiers soins

Conseils généraux
S'éloigner de la zone dangereuse. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart.
Inhalation
Amener la victime à l'air libre. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud.
Contact avec la peau
Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.
Contact avec les yeux
En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.
Ingestion
Ne PAS faire vomir. Appeler un médecin. rincer la bouche.

En cas de perte de la Fiche de données de sécurité, celle-ci peut vous être à nouveau fournie sur simple appel au 0 800 25 35 45 ou être consultée sur les sites internet : www.bayer-agri.fr et www.quickfds.com .
En cas d'urgence, appeler le 15 ou le centre antipoison le plus proche puis signalez vos symptômes au réseau "Phyt'attitude" n° vert 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe).

Transport et Stockage

Point gélif : -5°C
Température maximum : 40°C
N°ONU : - -



Culture	Cibles / Usages	Doses	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR (en jours) ou ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions* Réglementaires (voir légendes)
				associés	
Toutes cultures	Adjuvant insecticides	2.5l/ha	5 trait./an	Selon les produits phytopharmaceutiques associés	1a, 2a, 2b, 4a

***En l'absence de mention spécifique dans la colonne « Précautions réglementaires » concernant les abeilles et autres pollinisateurs ou la distance de sécurité pour la protection des personnes présentes et des résidents, respecter la réglementation en vigueur.**
Limites maximales en résidus de substances actives : se reporter aux LMR en vigueur au niveau de l'Union Européenne et consultables à l'adresse :<https://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database/start/screen/mrls>
Bayer SAS décline toute responsabilité concernant l'utilisation de ce produit sur des cultures et cibles permises par extrapolation telle que prévue par l'arrêté du 26 mars 2014 et ses arrêtés modificatifs. Pour toute utilisation liée à ces arrêtés, veuillez contacter Bayer Service Infos au préalable au 0 800 25 35 45

1. Organismes aquatiques
1a. . Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau, sauf si la préparation phytopharmaceutique associée requiert une zone non traitée ou un dispositif végétalisé permanent non traité plus large.

2. Arthropodes, oiseaux, mammifères, abeilles
2a. . Pour protéger les arthropodes non cibles, respecter une zone non traitée par rapport à la zone non cultivée adjacente, identique à celle des produits phytopharmaceutiques associés.
2b. . Dangereux pour les abeilles. Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas appliquer en floraison et ne pas utiliser sur les zones de butinage.

4. Plantes non-cibles
4a. . Pour protéger les plantes non cibles, respecter une zone non traitée par rapport à la zone non cultivée adjacente identique à celle des produits phytopharmaceutiques associés.

Traitement

Dose(s) préconisée(s)

ADJUVANT POUR BOUILLIES HERBICIDES : * Désherbage des betteraves : ACTIROB B s'utilise en association avec les herbicides betteraves en post-levée . La dose est à moduler en fonction du type de mélange mis en oeuvre et des conditions climatiques (cf l'étiquette du produit associé) : - 0,5 à 1,0 l/ha pour les mélanges triples ou quadruples, - 1 à 2 l/ha pour les produits seuls ou les mélanges doubles. * Désherbage des céréales : ACTIROB B s'utilise en association avec les anti-graminées foliaires. Dose conseillée : 1,0 l/ha. * Désherbage du maïs : ACTIROB B s'emploie en post-levée en association avec les spécialités à base de bentazone ou de clopyralid. Dose conseillée : 1 à 2 l/ha à moduler selon les conditions climatiques et le type de produit associé (cf l'étiquette du produit utilisé). * Désherbage anti-graminées des cultures dicotylédones : La plupart des anti-graminées spécifiques multicultures nécessite l'adjonction d'huile adjuvante. La dose pivot de 2 l/ha est à moduler en fonction des conditions climatiques, de l'herbicide utilisé et de la sensibilité de la culture : - cultures fragiles (pois, haricot) : 0,5 à 1,0 l/ha - cultures plus rustiques (choux, colza et autres crucifères) : 1,0 à 2,0 l/ha.

* Autres cultures : ACTIROB B peut s'utiliser en association avec les désherbants à action foliaire sur vigne et vergers, et les herbicides non sélectifs pour le désherbage des zones non cultivées. Dose conseillée : 2 l/ha. ADJUVANT POUR BOUILLIES INSECTICIDES EN APPLICATION UBV CONTRE PYRALE DU MAIS : ACTIROB B s'utilise en association avec les insecticides homologués pour lutter contre la pyrale du maïs dans le cadre d'application ultra bas volume. La dose est à adapter à celle de l'insecticide utilisé de façon à obtenir le volume de bouillie hectare requis : en général 3 à 5L/ha du mélange ACTIROB B + insecticide. Avec DECIS Protech sur la base de 4 L/ha de bouillie, mettre dans l'ordre suivant : Eau 1,17 L/ha puis DECIS Protech 0,83 L/ha puis compléter avec 2 L/ha d'ACTIROB B.

Conditions de traitement (époque, stade, seuil d'intervention)

Attention : en cas de recours à des techniques culturales nouvellement mises en oeuvre par l'utilisateur ou présentant une quelconque spécificité, l'utilisateur doit en informer son fournisseur avant toute utilisation du produit, afin que ce dernier puisse en vérifier la faisabilité avec le fabricant du produit.

Application (matériel, pression)

La pulvérisation doit atteindre les adventices à détruire. Utiliser de préférence des buses à jets pinceaux et pulvériser à une pression inférieure à 3 kg/cm². Régler la hauteur de la rampe de façon à assurer une pulvérisation régulière et limiter la dérive du produit. Réserver de préférence un appareil de pulvérisation pour les applications de désherbage. Nettoyer et rincer très soigneusement le pulvérisateur aussitôt après le traitement.

Conditions du milieu

La dose varie en fonction des conditions climatiques : - la dose faible sera utilisée par temps humide et poussant, - la dose forte sera utilisée par temps froid et sec, - par température élevée (supérieure à 25°C), il est préconisé de diminuer la dose d'Actirob B ou de reporter le traitement. Lors de grandes journées ensoleillées et chaudes, traiter impérativement le soir.

Mesures de protections des individus



Actirob® B

Caractéristiques des EPI ▼		PROTECTION DE L'OPÉRATEUR PENDANT LES PHASES DE :							PROTECTION DU TRAVAILLEUR
		PRÉPARATION/ MÉLANGE/ CHARGEMENT	APPLICATION AVEC :				NETTOYAGE		
			PULVÉRISATEUR PORTÉ OU TRAINÉ PNEUMATIQUE ; PULVÉRISATION VERS LE HAUT		PULVÉRISATEUR PORTÉ OU TRAINÉ À RAMPE ; PULVÉRISATION VERS LE BAS				
			TRACTEUR AVEC CABINE FERMÉE	TRACTEUR SANS CABINE	TRACTEUR AVEC CABINE FERMÉE	TRACTEUR SANS CABINE			
GANTS en NITRILE NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C)		Réutilisables	À usage unique*	À usage unique	À usage unique*	À usage unique	Réutilisables	Réutilisables**	
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1		EPI vestimentaire ET EPI partiel					EPI vestimentaire ET EPI partiel		
EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3)									
COMBINAISON DE PROTECTION CHIMIQUE catégorie III type 3 ou 4				Type 4 avec capuche		Type 4 avec capuche			
LUNETTES ou ECRAN FACIAL certifiés EN 166 (CE, sigle 3)									
		PRÉPARATION/ MÉLANGE/ CHARGEMENT	LANCE / CULTURES BASSES (< 50 cm)	LANCE / CULTURES HAUTES (> 50 cm)	LANCE / CULTURES HAUTES (> 50 cm) ET BASSES (< 50 cm)		NETTOYAGE	PROTECTION DU TRAVAILLEUR	
			SANS CONTACT INTENSE AVEC LA VÉGÉTATION		CONTACT INTENSE AVEC LA VÉGÉTATION				
GANTS en NITRILE NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C)		Réutilisables	Réutilisables	Réutilisables	Réutilisables		Réutilisables	Réutilisables**	
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1		EPI vestimentaire ET EPI partiel					EPI vestimentaire ET EPI partiel		
EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3)									
COMBINAISON DE PROTECTION CHIMIQUE catégorie III type 3 ou 4		Type 3 ou 4		Type 4 avec capuche	Type 3 avec capuche		Type 3 ou 4 avec capuche		
LUNETTES ou ECRAN FACIAL certifiés EN 166 (CE, sigle 3)									
BOTTES certifiées EN 13 832-3									
		PRÉPARATION/ MÉLANGE/ CHARGEMENT	PULVÉRISATEUR À DOS				NETTOYAGE	PROTECTION DU TRAVAILLEUR	
GANTS en NITRILE NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C)			Réutilisables						
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1									
COMBINAISON DE PROTECTION CHIMIQUE catégorie III type 3 ou 4		Type 4	Type 4 avec capuche				Type 4 avec capuche		
BOTTES certifiées EN 13 832-3									

*En cas d'intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.

**En cas de contact avec la culture traitée.



Mentions légales

Actirob® B ▫ 842 g/l huile de colza estérifiée ▫ AMM n°9400076 ▫ Détenteur d'homologation : Oleon N.V ▫ ® Marque déposée NOVANCE

▫ Cette préparation ne fait pas l'objet d'un classement

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit ou à la fiche produit sur www.bayer-agri.fr - Bayer Service infos au N° Vert 0 800 25 35 45.

Juillet 2025 - annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer avant toute application auprès de Bayer Service Infos au N° Vert 0 800 25 35 45 qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. Version actualisée des fiches produits toujours disponible également sur : www.bayer-agri.fr

N° agrément Bayer SAS : RH02118 (distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels)